

Conseil Municipal du 2 Juin 2020

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020



Éléments de contexte – Année 2020

Après de nombreuses baisses successives de dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2020 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation, L'État a promis de compenser « à l'euro près », et garantit de combler le manque à gagner pour les trois prochaines années. Il ne s'agit donc pas d'une mesure qui aura un impact négatif sur le budget 2020 de la collectivité.

Il faut noter que la taxe d'habitation représente environ 25 % des recettes de fonctionnement pour la commune de Seilh.

L'année 2020 restera une année exceptionnelle compte tenu de la grave crise sanitaire que traverse le pays et dont personne ne peut évaluer les conséquences financières pour les communes.

L'année 2020 représente pour la Municipalité la fin du remboursement de l'ancien SIVOM BLAGNAC CONSTELLATIONS. Elle s'est acquittée en totalité du remboursement liée au SIVOM sur les trois dernières années.

C'est dans ce contexte financier stabilisé et pourtant incertain, que la Municipalité affirme sa volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale, comme elle s'y était engagée lors de la campagne des élections municipales.

Les investissements pour cette année 2020 correspondent aux axes majeurs définis par la municipalité :

Les principaux investissements pour cette année 2020 correspondent aux axes majeurs déjà définis :

- Axe 1 : Pour mieux Vivre à Seilh
- Axe 2 : Sécurité pour nos familles et nos enfants

Axe 1 - Pour mieux Vivre à Seilh

- **Construction d'une salle polyvalente : 2020 - 2022** (*coût total 2 769 744 € TTC dont 2 472 000 € TTC de travaux*)

Projet phare de la Municipalité, cet équipement reste le lieu de convivialité indispensable à une commune de près de 3 500 habitants, avec une projection à 5 000 habitants d'ici 10 ans.

Indispensable aux associations et à la sphère éducative, lieu de manifestations publiques ou privées, la salle polyvalente de Seilh sera en mesure d'accueillir les événements, les réunions et les activités qui rythmeront la vie de la commune et de ses habitants.

L'année 2019 a été une année d'études visant à peaufiner les contours du projet en collaboration avec le maître d'œuvre, afin d'accompagner la Mairie dans la réalisation de cet ouvrage.

L'année 2020 verra le début de la réalisation concrète de cet équipement. La crise sanitaire que nous traversons depuis quelques mois est venue contrarier le calendrier prévisionnel, repoussant de quelques semaines le choix des entreprises. Le calendrier remis à jour, laisse entrevoir un début des travaux durant l'été 2020 pour une durée totale de 18 mois.

- **Réhabilitation ventilation crèche : 2020** (*environ 13 000 € TTC*)

La municipalité va lancer les travaux de réhabilitation de la ventilation de la crèche afin de garantir la bonne ventilation des locaux dans le long terme et assurer à nos enfants des conditions propices à leur bien-être.

- **Réhabilitation toiture bâtiments municipaux : 2020 - 2022** (*environ 65 000 € TTC*)

Cette réhabilitation concerne la toiture du groupe scolaire Léonard de Vinci. Elle s'inscrit dans une logique consistant à reprendre l'existant de l'ensemble des bâtiments communaux afin de programmer leur entretien et les gros travaux de remise en état. Pour cela un contrat de maintenance sera passé pour déterminer avec précision les travaux à lancer sur les trois années à venir.

- **Amélioration de l'outil informatique : 2020** (*environ 22 000 € TTC*)

Pour permettre une utilisation optimisée de l'outil informatique, la municipalité va lancer une réhabilitation des équipements informatiques de la mairie et de l'école.

Axe 2 - Sécurité pour nos familles et nos enfants

- **Sécurisation de l'allée Pierre de Boisson (2020)** (375 000 € TTC sur l'enveloppe locale voirie)

Cette reprise de voirie s'inscrit dans la continuité de l'urbanisation de l'axe Papou / Boisson. Elle a pour objectif de sécuriser la circulation sur cette voie et la traversée piétonne avec, entre autres, la création de deux passages piétons surélevés. Les travaux débuteront courant juin 2020 pour se terminer à la fin août 2020.

- **Sécurisation de la traversée piétonne sur la RD 2 au niveau du rond-point de Papou (2020/2021)** (100 000 € TTC sur l'enveloppe locale voirie)

Un feu piéton va être créé au niveau du rond-point pour assurer la continuité piétonne entre les deux voies que sont le chemin Papou et l'allée Pierre de Boisson. Cela permettra de sécuriser le trajet des enfants habitant chemin Papou et devant se rendre à l'école de l'Annonciation ou vers le centre commercial du Seyant, via le lotissement de la Maisonnerie.


- **Amélioration de l'accessibilité du Pôle Associatif (2021)** (78 000 € TTC)

S'inscrivant dans le dossier ADAP de la commune, ces travaux consistent à permettre une accessibilité conforme aux normes des salles constituant le Pôle Associatif (Boxe, Fitness, Sévillanes, Musique, Musculation). Un marché public sera lancé et les travaux seront programmés pour l'été 2021.

Investissements 2020	
Intitulé	Montant TTC prévu
INVESTISSEMENTS MAJEURS 2020	
Salle polyvalente - travaux	1 225 800,00 €
Réhabilitation toiture bâtiments communaux	65 000,00 €
Acquisition camion CTM	38 000,00 €
TOTAL investissements majeurs	1 328.800,00 €
INVESTISSEMENTS COURANTS 2020	
Amélioration outil informatique	22 000,00 €
Travaux bâtiments	30 181,00 €
Acquisition matériel	12 000,00 €
Environnement	11 500,00 €
Divers	10 000,00 €
TOTAL investissements courants	85 681,00 €
TOTAL	1 414 481,00 €

Estimation ressources 2020	
Intitulé	Montant TTC estimé
Vente ancienne crèche	450 000,00 €
Vente Terrain Couffignades	80 000,00 €
Emprunt	800 000,00 €
FCTVA 2020	73 000.00 €
TOTAL	1 403 000.00 €

FOCUS SALLE POLYVALENTE

Envoyé en préfecture le 03/06/2020
 Reçu en préfecture le 03/06/2020
 Affiché le 
 ID : 031-213105414-20200602-2020DEB010206-DE

Intitulé	COUT ESTIMATIF INITIAL		COUT APRES NOTIFICATION MARCHÉ	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Bâtiment	1 880 000,00 €	2 256 000,00 €	1 880 000,00 €	2 256 000,00 €
Parking VRD	180 000,00 €	216 000,00 €	180 000,00 €	216 000,00 €
Total travaux	2 060 000,00 €	2 472 000,00 €	2 060 000,00 €	2 472 000,00 €
Maitrise d'Œuvre	206 000,00 €	247 200,00 €	206 000,00 €	247 200,00 €
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	6 180,00 €	7 416,00 €	7 920,00 €	9 504,00 €
Bureau de Contrôle	20 600,00 €	24 720,00 €	16 200,00 €	19 440,00 €
Total prestations intellectuelles	232 780,00 €	279 336,00 €	230 120,00 €	276 144,00 €
Assurance dommage ouvrage	16 666,67 €	20 000,00 €	18 000,00 €	21 600,00 €
TOTAL PROJET	2 309 446,67 €	2 771 336,00 €	2 308 120,00 €	2 769 744,00 €

ESTIMATIF RECETTES Projet salle polyvalente	
Intitulé	Montant
Subvention estimée CD31	700 000,00 €
Emprunt	800 000,00 €
Vente Crèche	450 000,00 €
Vente Couffignades	80 000,00 €
FCTVA (prévision approximative)	400 000,00 €
Autofinancement communal	339 744,00 €
TOTAL RECETTES	2 769 744,00 €

La commune a fait une demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 300 000 € Dans le cas où cette subvention serait attribuée l'autofinancement communal serait de **39 744€**

Evolution de l'excédent entre 2013 et 2020

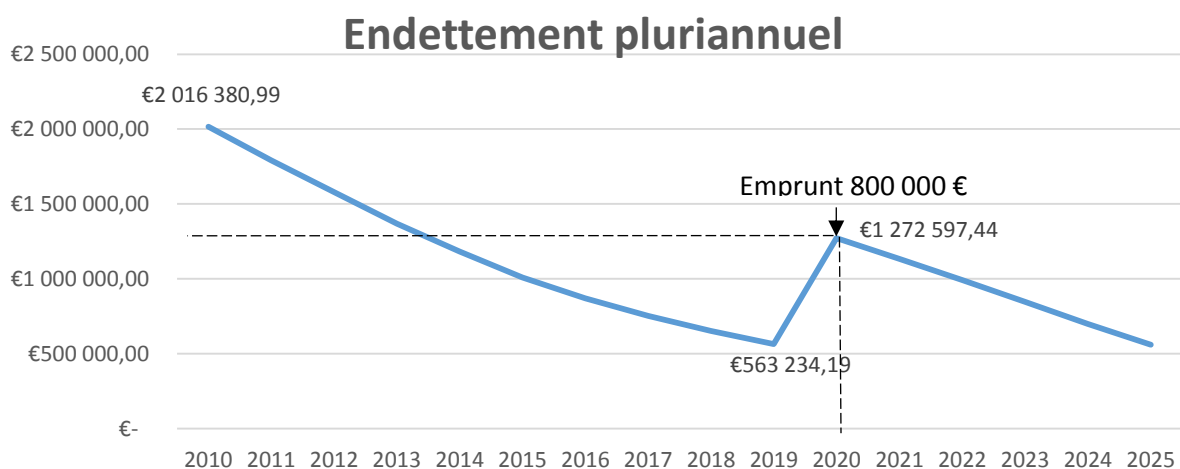
Année	Excédent restant TTC
2013	2 686 051
2014	2 663 531
2015	2 925 792
2016	1 851 918
2017	2 050 530
2018	2 153 837
2019	1 758 059
Année	Excédent restant projeté TTC
2020	1 916 869

Pour rappel : EMPRUNT

Plusieurs éléments convergent dans la décision des élus d'avoir recours à l'emprunt :

- Une volonté réaffirmée de poursuivre les investissements nécessaires au mieux vivre à Seilh.
- Un endettement de la commune au plus bas (302 €/habitant fin 2018) avec une extinction totale de la dette à 6 ans (en 2024).
- Un emprunt au plus juste afin que les charges d'intérêts induits ne viennent pas grever la section de fonctionnement.

Le graphe ci-dessous permet de visualiser l'impact de cet emprunt sur l'encours de la dette pour les années à venir.



Evolution de l'encours de la dette

Année	Encours dette au 01/01
2010	2 016 380,99 €
2011	1 790 987,19 €
2012	1 580 447,17 €
2013	1 368 702,32 €
2014	1 181 352,56 €
2015	1 008 434,39 €
2016	870 159,43 €
2017	751 327,70 €
2018	651 870,21 €
2019	560 544,19 €
2020	1 270 771,81 €
2021	1 130 572,68 €
2022	987 557,64 €
2023	841 622,33 €
2024	692 658,03 €
2025	551 381,75 €

Malgré cet emprunt, l'endettement de la commune de Seilh reste largement inférieur à celui des communes françaises métropolitaines de même strate (2 000 à 3 500 habitants).

Année	Endettement SEILH	Endettement commune de même strate
2016	266 €/hab	701 €/hab (donnée 2018)
2017	230 €/hab	
2018	302 €/hab	
2020	384 €/hab (- 54.78%)	
2025	171 €/hab	